

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 28 SEPTEMBRE 2023 Délibération n° 02_28-09-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 22/09/2023 Lieu de la séance : PRINQUIAU Date de la séance : 28/09/2023
<p>Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD</p> <p>Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 32 Procurations : 2 Absents : 2 Nombre de votants : 36</p>
<p>Absents excusés ayant donné procuration à : T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD</p>	<p>Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : H. COUTELLER Rapporteur : R. NICOLEAU</p>
<p>Absents excusés : P. CORMERAIS S. MAURE</p>	

**PACTE STRATEGIQUE REGIONAL ET CONTRAT PAYS DE LA
LOIRE 2023-2026 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ESTUAIRE ET SILLON**

Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 23 et 24 juin 2022 approuvant la mise en place d'un Pacte Stratégique Régional basé sur un diagnostic des enjeux du territoire et le soutien aux investissements des intercommunalités à travers un Contrat,

Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 15 et 16 décembre 2022 approuvant les modèles types de Pacte Stratégique Régional et de Contrat Pays de La Loire 2026,

Vu la présentation en Bureau Communautaire des nouveaux dispositifs de la Région par le Vice-Président M. CHÉREAU le 24 janvier 2023,

La Région Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré. Elle signera avec chaque intercommunalité un Pacte Stratégique Régional, instance de dialogue reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins.

Le diagnostic régional reprend les 4 orientations stratégiques retenues par Estuaire et Sillon dans le projet de territoire :

- Un territoire de cohésion et de coopération ;
- Un territoire solidaire et créateur de lien social ;
- Un territoire durable et de transitions ;
- Un territoire attractif et accueillant.

Le pacte identifie les interventions régionales sur chaque territoire ainsi que les priorités et les orientations de la Région inscrites dans les schémas régionaux. Le Pacte servira de base aux échanges et à la définition de l'accompagnement régional autour des projets prioritaires du territoire pour la durée du Contrat.

En lien avec ce Pacte, la Région propose un nouveau contrat de territoire à Estuaire et Sillon, le Contrat Pays de la Loire 2026. Il s'agit d'une déclinaison opérationnelle du Pacte Stratégique, permettant le soutien à l'investissement local. Le Contrat a pour vocation de soutenir les projets structurants ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Le Contrat Pays de La Loire 2026 devra nécessairement :

- Répondre exclusivement aux thématiques régionales que sont l'emploi/l'économie, la jeunesse et la transition écologique ;
- Prendre en compte et développer les deux grands principes fondateurs et vertueux que sont la transition écologique et l'inclusion des personnes en situation de handicap tels qu'indiqués dans le préambule du Pacte Stratégique Régional ;
- Chaque projet sollicitant un financement régional au titre du contrat devra justifier de la prise en compte de ces deux principes.

Le Contrat doit également s'articuler avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), notamment les deux objectifs suivants :

- Conjuguer attractivité et équilibre des Pays de La Loire ;
- Relever collectivement le défi de la transition environnementale en préservant les identités territoriales ligériennes.

La liste des projets annexé au contrat précise de façon indicative et non exhaustive les projets déjà identifiés par le territoire qui pourraient mobiliser les crédits régionaux. Le Contrat est conclu pour la période de 2023-2026. L'EPCI sera le chef de file de ce Contrat.

Les projets identifiés par le territoire pour mobiliser le Contrat Régional s'inscrivent dans les orientations suivantes du Pacte stratégique régional :

- Offrir aux habitants d'Estuaire et Sillon des équipements et un cadre de vie répondant à leurs besoins actuels et futurs ;
- Poursuivre l'adaptation aux nouveaux besoins des habitants pour maintenir l'attractivité du territoire par des politiques locales et régionales dédiées ;
- Développer et déployer des mobilités durables et innovantes ;
- Mutualiser l'équipement sportif de la Justice entre les lycées et les associations sportives ;

- Rendre accessible à tous les services et les équipements.

Le Contrat s'inscrit dans une politique régionale globale de soutien aux territoires. D'autres dispositifs d'accompagnement existent pour les investissements communaux :

- Le fonds pour l'investissement communal pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- Le fonds de revitalisation des centres villes pour les communes labellisées Petites Villes de Demain.

Le Contrat pour Estuaire et Sillon prévoit une enveloppe globale pour la période 2021-2026 de 1 330 878 € dont 450 878 € au titre de l'enveloppe relance qui ont déjà été affectés à des projets, et un montant spécifique au contrat 2023-2027 de 880 000 €.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Pacte Stratégique Régional et le Contrat Pays de La Loire 2026 ci-annexés,
- DE SOLLICITER l'appui financier de la Région à travers le projet de contrat, selon les termes de l'article 3, soit une enveloppe 2023-2026 de 880 000 €,
- D'AUTORISER le Président à signer ces documents et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 29 septembre 2023

H. COUTELLER
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président




Communauté de Communes
ESTUAIRE
et
SILLON
-SAVIGNY-

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

06 OCT 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

06 OCT 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

